

Au fil du Mérard,

la vie à Nancras



Bulletin municipal - JANVIER 2020

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis
Telephone : 05 46 94 70 75
Courriel : mairie@nancras.fr
Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30
mardi de 14h00 à 18h00
mercredi de 09h00 à 12h30
vendredi de 13h30 à 18h00



Le mot du maire

Nancrassiennes, Nancrassiens,

2019 tire sa révérence avec son lot de joies et de peines, de réussites et de déceptions...

Comme chaque année, il convient que je vous dresse un petit bilan.

Cette année encore, les projets n'ont pas manqué à Nancras.

Parmi ceux-ci, on notera la réfection complète de la salle des halles, jusqu'alors désaffectée depuis de nombreuses années. Les travaux ont consisté à la remise aux normes électriques, l'isolation, le remplacement des ouvertures, la réalisation de sanitaires à accessibilité PMR,

l'installation de chauffages et la mise en peinture. Seuls des travaux extérieurs restent à réaliser. Il s'agit de la peinture des façades et de la pose de barrières de sécurité. J'ajouterai que la majeure partie de ces travaux ont été réalisés par les équipes techniques de la commune avec l'appui de quelques élus et la participation de personnes bénévoles. Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble des personnes ayant participé, de près ou de loin, à cette réhabilitation.

Cette salle située au cœur du village sera mise à disposition des associations, des écoles et de la Municipalité pour des événements ponctuels. Néanmoins, pour des raisons pratiques, cet équipement supplémentaire, ne sera pas loué aux particuliers.

Autre projet qui a vu sa concrétisation, l'ouverture du Centre de Loisirs, aux vacances de la Toussaint. Après plusieurs années de tractation avec la CDC Cœur de Saintonge, la CAF et les structures voisines, une autorisation d'Accueil de Loisirs nous fut validée en cours d'année. Afin d'être en capacité d'accueil, deux bâtiments ont fait l'objet de travaux importants : l'ancienne Bibliothèque nommée dorénavant « *L'Hermione* », et un ancien logement renommé « *Le Belem* ». Une nouvelle fois, nos équipes ont été mise à contribution et malgré un léger retard, début septembre, l'ouverture a pu se réaliser dans les temps. L'inauguration officielle eut lieu, le 28 septembre, à l'occasion de la fête de l'enfance, en présence de nombreuses personnalités. Pour sa première ouverture, le taux de fréquentation journalier dépassait légèrement les 70%. Une satisfaction pour l'ensemble des acteurs de ce projet et un réel service rendu aux familles de notre territoire.

« *L'Hermione* » ayant pris la place de la Bibliothèque, il a fallu relocaliser cette dernière. Ce fut fait dans le local de l'ancienne salle des Mitrons. Une nouvelle fois, nos équipes techniques ont réussi le challenge. Pose de revêtement de sol, peintures, électricité, chauffage, déménagement des étagères et des livres, etc , ont été réalisés en un temps record.

Les conditions d'accueil et d'utilisation de la nouvelle bibliothèque s'en trouvent ainsi améliorées.

Enfin deux autres concrétisations ont vu le jour, les trottoirs de la Rue d'Oléron (côté gauche) ainsi que la mise en place de la Police Pluri-communale, qui, après quelques problèmes de recrutements est maintenant en capacité d'intervenir sur le territoire.

Malheureusement, certaines actions n'ont pu aboutir, notamment pour des raisons évidentes de météorologie, par exemple, les trottoirs de la Rue d'Oléron, côté droit, devront être reportés à plus tard.

Enfin, comme vous le savez, les 15 et 22 mars prochain, auront lieu les prochaines élections municipales. Ce sera certainement l'occasion de voir émerger de nouvelles personnalités désirant s'investir pour le bien de notre collectivité. Pour ma part, je souhaite attendre courant janvier, les vœux passés, pour vous dévoiler mon intention.

Cette année, les vœux auront lieu le 10 janvier 2020 à 19 h. Ce sera l'occasion d'inaugurer notre salle des Halles. Vous y êtes tous conviés.

En attendant de vous rencontrer, permettez-moi à toutes et à tous de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2020. Une pensée également pour celles et ceux qui souffrent ou qui sont seuls.

David RAFFE

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet www.nancras.fr et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 30/07/2019

Travaux de plomberie au 18 rue de l'Aunis (futur centre de loisirs) : désignation de l'entrepreneur

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux de plomberie sont nécessaires pour la mise en service du centre de loisirs et de la garderie unique suite au passage des services de la protection maternelle et infantile. En effet, des sanitaires adaptés aux enfants de 3 à 6 ans sont nécessaires. M. le Maire présente le devis de M. GROS Rodolphe pour un montant de 5 982,14 € TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'entreprise GROS les travaux de plomberie pour la création d'un Centre de loisirs pour un montant de 5 982,14 € TTC.

Travaux de plomberie à la salle des Halles (rue de Saintonge) : désignation de l'entrepreneur

La salle des Halles, qui est actuellement en cours de rénovation, nécessite des travaux de plomberie (déplacement du bloc sanitaire). M. le Maire présente le devis de M. GROS Rodolphe pour un montant de 4 487,86 € TTC. À cela s'ajoute le remplacement d'une gouttière zinc pour un montant de 2 386,01 € TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'entreprise GROS les travaux de plomberie pour la rénovation de la salle des Halles pour un montant de 4 487,86 € TTC ainsi que pour le remplacement d'une gouttière zinc pour un montant de 2 386,01 € TTC.

Travaux de plomberie au 18 rue de l'Aunis : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. le Maire explique que ces travaux de plomberie peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Travaux de plomberie à la salle des Halles : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. le Maire explique que ces travaux de plomberie peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Travaux de revêtement de sol dans plusieurs salles

Mr le maire expose que plusieurs chantiers sont actuellement en cours sur la Commune. Ainsi le rapport du service de la Protection Maternelle et Infantile préconise que le sol du 18 rue de l'Aunis et de l'ancienne bibliothèque soient rénovés. Après conseils et études, M. le Maire propose l'achat de sol vinyle à clipser. En effet, les bandes de linoléum n'ont pas une largeur suffisante. Le sol de la salle des Mitrons sera quant à lui ragréé avec la pose d'un linoléum.

Autorisation du Maire à ester en justice

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des locataires assignent la Commune en justice. Maître PAYET Patrick, avocat à Saintes, représentera la Commune dans cette procédure.

Décision modificative n°2 : budget principal

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- Augmentation des crédits prévus aux opérations suivantes
 - « rénovation de la salle des Halles » : + 2 500 €.
 - « Aménagement du Centre de loisirs » : + 4 000 €
 - « Bac à livres » : + 9,60 €
 - « Menuiserie bibliothèque » : + 420,25 €
- Prise en compte des honoraires d'avocat : + 2 535,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, donne son accord pour la décision modificative n°2.

Convention avec le SIVU Piscine de Saujon

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances. La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 14 enfants. Le coût est de 4,17 € par élève et par séance, soit un coût total de 583,80 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation.

Nouvelle dénomination de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge

M. le Maire fait savoir que le Conseil Communautaire a validé la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes, à savoir « Cœur de Saintonge ». Le Conseil Municipal, par un contre et huit pour, approuvent la nouvelle dénomination de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge qui devient « Cœur de Saintonge ».

Changement de dénomination du syndicat des Eaux de la Charente Maritime

Le Comité Syndical du Syndicat des Eaux a validé la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir « Eau 17 ». Le Conseil Municipal, par un contre et huit pour, approuve la nouvelle dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient « Eaux 17 ».

Modification statutaire du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- les conséquences de la loi Notre et de la loi Ferrand ;
- la représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collègues ;
- le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité ;
- les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI ;

les activités accessoires : eaux pluviales urbaines et la DECI.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, par un contre et huit pour, approuve la modification des statuts.

Adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime de la Ville de Saintes aux compétences eau potable et assainissement collectif

M. le Maire fait part au conseil Municipal que le Comité du Syndicat des Eaux a accepté l'adhésion de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif. Considérant que les réseaux d'eau de la ville de Saintes sont en mauvais état, le Conseil Municipal, par 7 contre et 2 abstentions, n'approuve pas l'adhésion de la Ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Location du local au 18 rue de l'Aunis et de l'ancienne bibliothèque au SIVOS Seudre Saintonge

La garderie unique du Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de Balanzac, Nanclas et Sablonceaux sera mise en place en septembre 2019 dans les locaux au 18 rue de l'Aunis à Nanclas et à l'ancienne bibliothèque. Pour se faire, un contrat de location doit être établi entre le SIVOS Seudre Saintonge, Syndicat gérant la garderie unique, et la Commune de Nanclas. M. le Maire propose que les locaux soient loués pour un tarif mensuel de 450 € charges comprises. Il doit être stipulé dans le contrat de location que le Conseil Municipal autorise le SIVOS Seudre Saintonge à mettre à disposition les locaux à l'association « la Tribu de Nava », pendant les 12 semaines de vacances scolaires, pour le centre de loisirs. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la location du local situé au 18 rue de l'Aunis et de l'ancienne bibliothèque au SIVOS Seudre Saintonge pour un montant de 450 € charges comprises à compter du 1^{er} septembre 2019. Il autorise également la mise à disposition des locaux pendant 12 semaines à l'association « La Tribu de Nava » pour le Centre de loisirs.

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ L'expert de justice a effectué une visite de contrôle au 3 rue de l'Aunis suite au péril grave et imminent. La maison est à présent classée en péril ordinaire. La propriétaire doit notamment installer une bâche pour protéger le bâtiment. Des étais ont été installés à l'intérieur de la maison.
- ◆ L'entreprise AREV a effectué des travaux sur les trottoirs neufs de la rue d'Oléron présentant des défaut de fabrication. Ils effectueront des travaux complémentaires après l'été.
- ◆ Le repas champêtre a été un vrai succès. M. le Maire remercie tous les participants et les bénévoles.

Conseil municipal du 23/09/2019

Participation de la Commune au budget de fonctionnement de la Tribu de Nava (Centre de loisirs)

M. le Maire explique que le Centre de loisirs « La Tribu de Nava » est géré par une association et qu'il ouvrira ses portes pour les vacances de la Toussaint, en octobre 2019. L'association demande une participation des quatre communes engagées dans le projet pour les frais de fonctionnement de l'année 2019 et de lancement du Centre de loisirs. Le montant demandé est de 875 € par commune. Par la suite, le montant de la participation se fera en fonction de la domiciliation des enfants. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 875 € aux frais de fonctionnement du Centre de loisirs La Tribu de Nava.

Acquisition de deux parcelles situées à La Coudrée et Derrières Les Bois

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré en 2017 afin de proposer un prix d'acquisition de 2 320 € pour les parcelles A 643 « La Coudrée » et A 679 « Derrière les Bois », à l'indivision BERNARD-PINEAU. Il informe que l'indivision a répondu favorablement à cette demande. La parcelle A 643 « La Coudrée » d'une contenance de 1 200 m², est située dans la zone AP et N du PLU. La parcelle A 679 « Derrière Les Bois » d'une contenance de 5 400 m², est située dans la zone A du PLU. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant de 2 320 €.

Travaux supplémentaires de plomberie au Centre de loisirs

M. le Maire indique que les travaux de plomberie, afin de mettre en service le Centre de Loisirs, ont été effectués par l'entreprise GROS. Il ajoute que des travaux supplémentaires ont été faits afin d'être conforme avec les demandes des services de la Protection Maternelle et Infantile, notamment l'installation d'une douche.

De plus, d'autres travaux ont été exécutés suite à la détection d'une fuite d'eau. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 2 015,10 € TTC. À l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des travaux supplémentaires.

Achat de tables et de chaises

M. le Maire était intéressé à l'achat de tables suite à une promotion. Malheureusement, après vérification, elles ne sont pas de la même dimension que les tables détenues actuellement. Il propose par conséquent que ce point soit reporté à un prochain conseil municipal.

Décision modificative n°3 : budget principal

M. le maire présente la décision modificative n°3 du budget principal. Celle-ci prend en compte des nouvelles dépenses d'investissement :

- installation d'un portail électrique et les travaux supplémentaires de plomberie au Centre de Loisirs,
- l'achat d'une barrière de ville pour la bibliothèque,
- le revêtement d'une allée reliant l'école au centre de loisirs,
- l'achat des parcelles A 643 et A 679 .

Concernant les dépenses de fonctionnement, la décision modificative ajoute des crédits à l'article « fourniture de petits équipements » suite aux nombreux travaux en régie effectués cette année. À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la passation de la Décision Modificative n°3.

Point sur les travaux en cours

M. le Maire fait état des travaux réalisés cet été.

- Le centre de loisirs, qui est également le site de la garderie unique du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux est opérationnel. Il ne reste qu'à installer une ligne internet et à changer une vitre.
M. le Maire en profite pour rappeler aux membres du Conseil Municipal, l'inauguration du Centre de loisirs le samedi 28 septembre à 17h30 à l'occasion de la fête de l'enfance qui se déroulera cette année à Nancras.
- La bibliothèque a déménagé et se retrouve à la salle des Mitrons rue de l'Aunis. Il ne reste qu'à peindre la cloison de la cage d'escalier.
- Salle des Halles : le personnel communal ponce actuellement le parquet. La pose de plinthes, la vitrification du parquet ainsi que la pose d'une porte de placard restent à faire.

M. le Maire remercie vivement tous les bénévoles et élus qui ont participé aux travaux. Il remercie également le personnel communal qui s'est beaucoup impliqué dans la bonne exécution des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Le bilan du repas champêtre est de 504,96 €.
- ♦ La rentrée des classes s'est bien passée. Il y a 66 élèves cette année.
- ♦ L'accueil du mercredi matin connaît un succès croissant : il accueille une vingtaine d'enfants environ.
- ♦ Le pèlerinage de la Madone se déroulant habituellement début septembre, n'a pas été fait cette année, suite à une décision de Monsieur le curé. Un courrier lui a été envoyé ainsi qu'à l'évêque.
- ♦ Le bureau de tabac a déménagé et se retrouve au 12 rue de Saintonge. Il a été signalé qu'il fait concurrence à l'épicerie.
- ♦ Le recrutement de deux policiers pluri-communaux s'avère compliqué pour la ville de Saujon. Une nouvelle annonce a été faite sur la bourse de l'emploi.

Conseil municipal du 06/12/2019

Réhabilitation de l'école : marché public

M. le Maire explique que le projet de réhabilitation est l'agrandissement des deux classes de CE2 et CM1 en supprimant le couloir desservant les classes.

Compte tenu du fait que la totalité des devis n'a pas été reçue, les demandes de subvention ne pourront pas être déposées dans les temps, notamment la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Par conséquent, le projet sera reporté en 2021 car avec les subventions, environ 80 % du projet peut être subventionné.

Une déclaration d'urbanisme va être déposée.

Par une abstention et 9 pour, le conseil Municipal autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires pour lancer un marché public et à consulter plusieurs artisans.

Réhabilitation de l'école : demande de subvention au titre de la DETR

Les devis n'ayant pas été reçus à temps, ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Décision Modificative n°4 : budget principal

La Décision Modificative prend tout d'abord en compte l'intégration des travaux en régie (travaux réalisés par les services municipaux pour des travaux importants). De nouvelles dépenses d'investissement sont également à prendre en compte : mise en conformité pour l'installation des extincteurs, rampe d'accès pour l'école et remplacement du candélabre accidenté au 3 rue de l'Aunis. Ils sont compensés avec la diminution des crédits octroyés à l'opération « aménagement des bâtiments dans le parc de la Mairie ».

Concernant les dépenses de fonctionnement, la décision modificative ajoute des crédits aux charges à caractère général. À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la passation de la Décision Modificative n°4.

Point sur les loyers

M. le Maire fait le point sur les impayés de loyers.

Il informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'expulsion est arrivée à son terme le 30 octobre 2019. Il annonce que l'appartement était relativement en bon état. Seuls des travaux de peinture et le changement de la baignoire étaient nécessaires. Suite à cela, de nouveaux locataires vont emménager le 13 décembre 2019. Il ajoute que leur dossier a été validé par l'assurance « garantie des loyers impayés » de la Commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de louer le logement situé au 24 rue de l'Aunis, appartement 6, et charge Monsieur le Maire d'établir le contrat de bail

Point sur les travaux

M. le maire fait le point sur les travaux réalisés et ceux qui restent à faire :

- La salle des Halles : Il est nécessaire que l'installation électrique passe du triphasé au monophasé afin que le chauffage fonctionne correctement. Enedis effectuera les travaux nécessaires le 06 janvier 2020. Les barrières de sécurité à placer à l'entrée ont été reçues, il ne reste plus qu'à les installer. Le ravalement des façades de la salle des Halles et du cabinet des infirmières a commencé. Un fongicide sera passé sur les murs en attendant la mise en peinture qui sera faite aux beaux jours. Une porte coulissante de placard reste à poser. Un éclairage rue des Halles devra être installé afin de favoriser le cheminement des utilisateurs de cette salle depuis la rue des écoles.
- Le Centre de loisirs : les travaux sont terminés. Il ne reste plus que des anti-pince doigts à installer aux portes.
- Les travaux à la bibliothèque sont terminés.

Police Municipale Pluri-communale : recrutement d'une policière municipale au 16 décembre

Monsieur le Maire annonce que deux policières municipales ont été recrutées par le comité de pilotage de la police municipale pluri-communale. Toutes les deux ont leur concours et devront effectuer une formation à partir du mois de mars. Il ajoute que l'une d'entre elles est recrutée par la Commune de Nancras à hauteur de 09h00 hebdomadaires à partir du 16 décembre 2019.

Places de parking à côté de l'ancien bureau de tabac : demande de récupération par son propriétaire

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. FAVRE, propriétaire des murs de l'ancien bureau tabac, souhaite récupérer l'emprise de son terrain. Cela aurait pour conséquence de condamner les trois places de stationnement de l'arrêt minute.

Les services du département, de la Communauté de Communes et de la police municipale pluri-communale ont été saisis. Aucune convention ni acte notarié n'ont été établis entre le département et M. FAVRE. Par conséquent, seul un arrangement à l'amiable est à envisager afin d'acquérir la bande de terrain concernée pour du stationnement.

Le Conseil Municipal suggère que le permis de construire du magasin soit consulté afin de vérifier le stationnement. Il prend la décision de ne pas proposer de prix à Monsieur FAVRE et souhaite connaître ses intentions auparavant.

Réglementation de la zone bleue Place de l'Église

M. le maire propose que les arrêtés de stationnement en zone bleue et en arrêt minute soient révisés.

Afin de faciliter l'accès aux commerces, il est décidé d'étendre les arrêts minute aux places de parking le long de l'Église.

- Les arrêts minute s'appliqueront de 06h30 à 20h00 et non 21h00.
- La durée de la zone bleue sera augmentée sur les places du salon de coiffure car la clientèle du salon peut rester plus d'une heure.

Un nouvel arrêté municipal sera établi en ce sens.

Des disques de stationnement pour zone bleue seront commandés.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le centre de loisirs a ouvert ses portes pour les vacances de la Toussaint. Le bilan est très positif avec 70 % de taux de remplissage et la satisfaction des parents et des enfants.
- ♦ La date de la cérémonie des vœux est fixée au vendredi 10 janvier 2020 à 19h00.

*Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux
et vous souhaite une bonne année 2020 !*

Meilleurs Vœux

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020



PENSEZ A VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

L'inscription n'est pas automatique, elle résulte d'une démarche volontaire.

Elle est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (sous réserve de la parution d'un arrêté préfectoral).

La règle précédente imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site service-public.fr ou directement à la mairie.

Les pièces à produire sont :

- * une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport
- * un justificatif de domicile : avis d'imposition, facture d'électricité...



REPAS CHAMPÊTRE DU 27 JUILLET 2019

Le traditionnel repas champêtre organisé par la Municipalité, a eu lieu le 27 juillet.



Encore une fois, de nombreux convives ont répondu présents à notre repas champêtre. Dans une ambiance simple et conviviale, ils ont pu apprécier l'animation et déguster les célèbres mojhettes accompagnées de rôti de bœuf et de jambon à la broche, ainsi que les gâteaux faits par notre boulanger.

Merci aux nançrassiens et leurs amis venus nombreux, à Mickaël MICHAUD, jardinerie « EN TOUTES SAISONS », aux bénévoles et à l'équipe municipale. Tous ont contribué à la réussite de cette soirée.



LA RENTRÉE DES CLASSES

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'école de Nancras compte 70 élèves.

L'équipe pédagogique est composée de :

- M. Nicolas CHARRIER, Directeur qui enseigne en classe de CM2
- Mme Gaëlle BEGOT pour la classe de CM1
- Mme Marion MAINGUENAUD pour la classe de CE2

L'école de Nancras fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

La commune de Balanzac accueille les sections suivantes :

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section

La commune de Sablonceaux accueille les sections suivantes :

- Grande section
- Cours préparatoire
- Cours élémentaire 1ère année
- Cours élémentaire 2ème année

La commune de Nancras accueille les sections suivantes :

- Cours élémentaire 2ème année
- Cours moyen 1ère année
- Cours moyen 2ème année



*Depuis septembre, une garderie unique a été mise en place sur le site de Nancras,
pour les jours scolaires et les mercredi.*

La rentrée s'est bien passée.

Cette année, différentes activités sont prévues :

- Escrime (un spectacle a eu lieu le 20 décembre) ;
- Stage de voile au printemps pour les trois classes ;
- Et peut être une classe de nature pour le CM2.

Contacts école de Nancras :

Tel. : 05.46.94.41.69

Email : ce.0170726x@ac-poitiers.fr

Inscriptions :

Pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020, l'école est obligatoire dès 3 ans et les inscriptions se feront auprès des mairies respectives qui transmettront aux différents Directeurs.



Accueil périscolaire unique pour le R.P.I. Balanzac, Nancras, Sablonceaux ! A l'école de Nancras.

En effet depuis septembre le site à l'école de Nancras propose un Accueil Péri-scolaire tout nouvellement inauguré ... Divers espaces pour l'activité périscolaire (parc vert, terrain de sport, deux cours de récréation, réfectoire, salles annexes etc. ...)

L'HERMIONE

L'accueil principal se faisant désormais rue des écoles à l'ancienne bibliothèque tout nouvellement rebaptisée « **L'HERMIONE** » espace dédié à l'accueil des familles et aux enfants de + 6ans,

LE BELEM

Un deuxième espace dédié aux enfants de – 6ans, situé dans l'enceinte de l'école au 18 rue de l'Aunis (également siège social du nouvel Accueil de Loisirs : « La Tribu de Nava ») rebaptisé « **Le BELEM** »

Désormais un service de bus, ramène les enfants collectés sur les trois communes vers ce site unique. Ce transport étant encadrés d'un personnel SIVOS.

POUR RAPPEL : aucun enfant ne sera confié à un autre adulte que ceux désignés par les parents dans le dossier périscolaire. Aucun enfant ne sera confié à un autre mineur

Le *SIVOS Seudre Saintonge* a décidé de réorganiser tous ce service périscolaire et le résultat est très satisfaisant !

Les horaires de fonctionnement de l'accueil restent inchangés :

Accueil du matin : 07H30 – 09H00

Pause méridienne : 12H00 – 13H30

Accueil du soir : 16H30 – 19H00

pour les jours d'école.

L'Accueil du mercredi

Propose toujours 3 formules d'accueil :

- L'accueil en journée complète avec repas et goûter
- L'accueil en demi-journée avec repas avec départ des enfants à 13h15
- L'accueil en demi-journée sans repas avec départ entre 12h00 et 12h15

Le départ du soir se faisant à partir 17h00.

Les dossiers d'inscriptions sont à votre disposition à l'accueil de Nancras durant les heures d'accueil ou au siège du SIVOS à Balanzac ou en Mairie.

ACCUEIL DE LOISIRS DE NANCRAS



Accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires
(sauf Noël et 2 semaines en août)

Inscrivez vos enfants pour qu'ils puissent s'amuser et partager des activités avec des enfants de leur âge !

Les enfants peuvent fréquenter l'accueil de loisirs à la journée complète, à la demi-journée avec repas ou à la demi-journée sans repas. Ouverture de 7h30 à 19h00.

Durant notre première période d'ouverture pour les vacances d'octobre 2019, nous avons fêté Halloween : activités manuelles, jeux collectifs, ateliers cuisine, déguisements et chasse aux bonbons.



Nous vous attendons nombreux pour les vacances d'hiver 2020 !

Nos partenaires :



ALSH La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS
latribudenava@gmail.com - 07 64 21 29 71



FÊTE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES



La fête de l'enfance et des familles, qui s'est déroulée dans le parc de la mairie le 28 septembre, a connu un franc succès. De nombreuses familles (plus de 300 personnes) sont venues participer aux jeux et animations proposées.



INAUGURATION DU CENTRE DE LOISIRS

Ce même jour, 28 septembre 2019, eu lieu l'inauguration du Centre de Loisirs de Nancras.



En présence de Mme Brigitte SEGUIN, *Conseillère départementale*, de M. Sylvain BARREAUD, *Président de la CDC Cœur de Saintonge*, de Mme GOUGNON, Mrs BERNARD et GACHET, *maires respectifs des communes de Sablonceaux, Balanzac et Sainte-Gemme* (communes parties prenantes du projet), et de Mme Christelle BERNARD, *Présidente de « la Tribu de Nava », association gestionnaire de la structure*, Monsieur le Maire de Nancras a tout d'abord prononcé son discours devant un public nombreux.

Ce fut, pour lui, l'occasion de remémorer l'historique et le contexte qui ont permis l'autorisation de cette ouverture, et de rappeler la volonté du Conseil Municipal de NANCRAS, des communes environnantes, de la CDC Cœur de Saintonge, de la CAF et de la PMI pour la création (ou réalisation) de ce projet.

Il s'est réjoui de la volonté forte et affirmée, de l'ensemble des acteurs, à apporter un nouveau service de proximité, aux citoyens de nos territoires ruraux, et en a profité pour remercier chaleureusement les agents communaux ainsi que les bénévoles ayant œuvré à la réalisation des travaux durant la période estivale.

Enfin, avant le cocktail de clôture de la cérémonie, le ruban inaugural a été coupé, dans la bonne humeur, par les différentes personnalités présentes.



INAUGURATION DU CENTRE DE LOISIRS

Quelques photos du centre de loisirs



RÉNOVATION DE LA SALLE DES HALLES



Fermée depuis de nombreuses années, cette salle du centre-bourg a été réhabilitée en vue d'en faire bénéficier les associations de la commune, les écoles et quelques événements municipaux.

Pour parfaire à la réhabilitation complète de la salle des halles, il a fallu faire la remise aux normes électriques, l'isolation, le remplacement des ouvertures, la réalisation de sanitaires à accessibilité PMR, l'installation de chauffages et la mise en peinture.

Il reste encore quelques travaux extérieurs à réaliser : la peinture des façades et la pose de barrières de sécurité, afin d'éviter la sortie direct sur la route départementale.



L'inauguration de cette salle communale est prévue le 10 janvier 2020, lors de la cérémonie des vœux de M. Le Maire.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis le mois de septembre, notre bibliothèque a élu domicile dans ses nouveaux locaux, Ancienne salle des Mitrons, au 26 rue de l'Aunis.

Mme LAVIRON Nicole et Mme JAULIN Jocelyne vous y accueille,

**le mercredi de 16 h à 19 h
et le vendredi de 17 h à 18 h.**

Elles espèrent de nouveaux lecteurs.

**Contact et renseignements à la mairie :
05 46 94 70 75**



POLICE MUNICIPALE PLURI-COMMUNALE VAL DE SEUDRE

Face aux évolutions sociétales (conflit de voisinage, incivilités, ...) et aux besoins exprimés par la population et des élus en matière de sécurité, une police municipale pluri-communale a été mise en place en fin d'année dans six communes : Saujon, Sablonceaux, Corme-Écluse, l'Eguille-sur-Seudre, Nancras et Le Chay. Une première dans le département de la Charente-Maritime.

Six agents couvriront un bassin de vie de 12 000 habitants. En plus des 4 agents de police municipale de Saujon, 2 agents supplémentaires ont été recrutés. A ce titre, nous souhaitons la bienvenue à Madame JOLY Julie, agent gardien-brigadier de police municipale, recrutée par les Communes de Nancras, l'Eguille-sur-Seudre et le Chay. Elle a débuté ses nouvelles fonctions depuis le 15 décembre 2019.



Les principales missions du service :

- sécurité des personnes et des biens
- mise en application des arrêtés municipaux, lois et règlements
- contrôle du stationnement
- médiation en matière de conflit de voisinage
- interventions, médiations et verbalisations en matière de nuisances sonore
-

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme pour le 8 mai, le mauvais temps nous a obligé à faire la cérémonie sous le préau de l'école, en se serrant pour ne pas être sous la pluie !



Après l'accueil des personnes présentes par M. le Maire, les enfants de l'école ont lu le message de l'Union Française des associations d'Anciens Combattants qui nous rappelait le nombre des victimes françaises de la grande guerre : 1 400 000 morts, 740 000 invalides , 3 000 000 blessés , des centaines de milliers de veuves et d'orphelins.

En prenant la suite, le délégué des Anciens Combattants de Nancras a lu le message de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, qui rappelait que cette guerre fut « mondiale » : plus de 8 millions de morts , 20 millions de blessés, 11 millions de prisonniers pour toutes les nations engagées dans cette guerre ! En particulier, ce message nous rappelait les mots que Clémenceau adressait aux députés en novembre 1918 : « Et Maintenant, il faut gagner la paix ; c'est peut-être plus difficile que de gagner la guerre, il faut que la France se ramasse sur elle-même, qu'elle soit disciplinée et forte ! ».

Ces exhortations sont toujours d'actualité, peut-être plus que jamais dans un monde en perpétuelle effervescence.

M. le Maire a lu ensuite le message de Mme la secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

L'hommage aux Morts fut ensuite rendu, avec la minute de silence, les drapeaux inclinés et notre hymne national chanté par les enfants de l'école qui étaient présents.

A Nancras, nous sommes très fiers de nos porte-drapeaux, en particulier des 2 jeunes porte-drapeaux de notre école, fiers de présenter le drapeau qui a été remis à l'école l'an dernier par la mairie.

Je rappelle que depuis l'an dernier, en novembre, la classe de CM 2 procède à l'élection de 2 porte-drapeaux, (titulaire et suppléant), un garçon et une fille pour la parité , qui ont l'honneur de porter le drapeau de leur école ou est inscrit : Devoir de Mémoire.

Cette année, il s'agit de : Loris BAYLE et Noelly LANSARDIERE (Titulaires) et Rebecca BOURSIER et Alexy BERNARD (Suppléants)

Après cet hommage aux morts et le dépôt de gerbes au monument aux morts de Nancras, la cérémonie fut clôturée par M. le Maire qui invita les personnes présentes à partager l'apéritif d'honneur offert par la municipalité dans la salle du conseil.



INFORMATION COMMUNALE

Depuis le **1^{er} avril**, les administrés doivent avoir un **badge CYCLAD** collé sur leur voiture pour **accéder à la déchetterie de Corme Royal**.

Toute personne n'ayant pas ce droit d'accès se verra refusé.

Pour se procurer les badges, 4 points sont accessibles :

- la Mairie de Nancras
- la déchetterie de Plassay
- la déchetterie de Trizay
- Cyclad à Saint Porchaire
Place Eugène Bézier — 17250 SAINT PORCHAIRE (à côté du marché couvert)
Horaires : 09h00-12h30 / 13h30-17h30 du lundi au vendredi

Les personnes devront être munies d'un **justificatif de domicile** (facture EDF, d'eau, impôts...).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires :

M. Nicolas DUTREUIL
responsable collecte et déchetteries (Cyclad)
Tél : 05 46 95 35 83



CROTTES DE CHIENS

Malgré les rappels réguliers, certains propriétaires de chien(s) continuent à laisser leur(s) chien(s) faire leurs besoins sur les trottoirs ou à proximité d'habitations ou de garage, ce qui est passible d'une amende.

Merci de penser à vous munir de sacs à déjections avant la promenade de vos toutous !!

POUBELLES

Les poubelles ne peuvent pas être sorties avant la veille au soir pour le ramassage du lendemain matin et sont à rentrer obligatoirement le jour même après la collecte. Elles ne doivent pas gêner le passage des piétons.

OBLIGATION D'ENTRETIEN ET DE CURAGE DU MÉRARD

Selon l'article 215-14 du code de l'environnement « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau ». L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Il est donc demandé aux propriétaires riverains qui ne l'auraient pas encore fait, de procéder régulièrement à l'entretien de ce cours d'eau. Pour rappel, l'usage de désherbant est totalement interdit à moins de 5 mètres d'un cours d'eau par arrêté du 12 septembre 2006.

PLACE DE PARKING ZONE BLEUE

Un nouvel arrêté municipal va être établi pour les parkings en zone bleue :

- ◇ Les arrêts minute, situés devant la boulangerie et le long de l'Église auront une durée de 15 minutes, de 6h30 à 20h00 .
- ◇ Les places de parking sur la place de l'église auront une durée de 1 heure, de 9h00 à 19h00.
- ◇ Les places devant le salon de coiffure, auront une durée de 2 heures, de 9h00 à 19h00.

Merci de bien vouloir respecter cette décision.

DE NOUVELLES ACTIVITÉS A NANCRAS



Envie de petits bijoux fantaisie fabriqués avec des pierres de lave pour l'utilisation d'huiles essentielles ou parfum...



n'hésitez pas à prendre contact avec Géraldine

<https://www.facebook.com/groups/2584767751547205/>

Boutique de prêt à porter féminin et accessoires (vente à domicile et en ligne) propose :

Des showrooms mensuels à la salle de la Sellerie à Nanclas pour découvrir les nouveautés à petits prix (affichage chez les commerçants et sur le site internet)

Des réunions entre amies à votre domicile ou en showroom privé à votre convenance (bon d'achat en cadeaux)

n'hésitez pas à prendre contact avec Mélanie

<https://www.facebook.com/groups/265096187621902/>

06.68.88.16.32



INSCRIPTIONS COURS DE TAILLE D'ARBUSTES, ROSIERS ET VÉGÉTAUX DIVERS ANNÉE 2020

Pour la seconde année consécutive, je vous propose des cours de taille gracieusement les mercredis 15, 22 et 29 février 2020 à partir de 13h45 (rendez-vous Place de la Mairie)

Intervention chez les particuliers

Renseignements :
Didier MAUCLAIRE
Tel : 06 87 95 30 32

Venez nombreux passer un très bon moment convivial

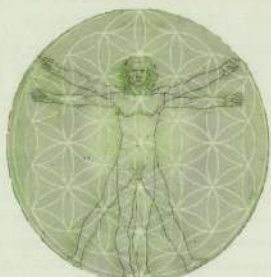
Didier MAUCLAIRE

Soins énergétiques & re-synchronisation

La Ho Chi de la 13ème octave

magnétisme

Soin en présentiel sur rendez-vous ou à distance



Serge Pagnon

Tel. : 06 19 07 04 21

10, chemin des pierrières
17600 Nanclas

Siret : 513 021 329
Ne pas jeter sur la voie publique

Soins Énergétique & Re-synchronisation

Je travaille sur l'ensemble des informations énergétiques qui font partie de l'écosystème énergétique global ou lié à un individu.

Le soin permet :

- Le nettoyage complet de l'écosystème énergétique lié à l'humain.
- De rétablir toutes les fonctions de cet écosystème.
- Une protection à long terme
- Un retour des connexions au sein de cet écosystème.

Ce soin a principalement pour but de rétablir un potentiel optimal pour le bien être de la personne, lui permettant un retour aux sources et à la paix intérieure.

Laho Chi de la 13ème Octave

L'énergie LaHo Chi de la 13ème Octave est une technique de soins très puissante transmise par l'imposition des mains qui apporte une très haute fréquence de la lumière. C'est une énergie spirituelle de guérison aux fréquences vibratoires très élevées.

Magnétisme

Le magnétisme est un fluide que tout être humain possède. C'est une technique de soin naturel qui soulage les troubles physiques, psychiques et émotionnels.

Je déclare en toute conscience que les soins que je prodigue ne se substituent pas à la médecine conventionnelle et ne remplacent en aucun cas les traitements médicaux. Ils s'inscrivent parmi les techniques complémentaires d'accompagnement et ne s'apparentent à aucun ordre religieux ou spirituel dogmatique.



Pet sitter

Je garde chez vous vos animaux de compagnie.

Promenade, soins & câlins

Soins holistiques et communication animale

Heidi Gérard

10 chemin des Pierrières,

17600 Nanclas

Tel. : 06 15 46 04 38

E-mail : gerardheidi@orange.fr

Titulaire de l'A.C.A.C.E.D
Siret : 751 566 449 00011

Ne pas jeter sur la voie publique.

Le mot de vos Conseillers départementaux

Le Département, une gestion saine et responsable

Les Élus départementaux viennent de voter le budget prévisionnel 2020, caractérisé par une maîtrise des dépenses et une volonté de ne pas augmenter l'impôt sur le foncier bâti pour la 6^e année consécutive. Nous poursuivons notre politique d'investissements générant de l'activité économique en menant des actions liées au déploiement du très Haut Débit, à l'entretien et la sécurisation de nos routes départementales, à la construction ou la rénovation des centres de secours, à la modernisation des collèges, à la mise en œuvre du plan Patrimoine permettant la restauration de nos richesses patrimoniales...

Des projets pour le canton

La « Galaxie des Pierres Levées », projet artistique ambitieux s'inscrit dans le prolongement des sculptures des parois rocheuses de la carrière « des Chabossières » à Port d'Envaux. Initiée par l'association « Les Lapidiales », ce chantier pourrait permettre d'ériger un champ de mégalithes ou de pierre levées pour revisiter le patrimoine géologique, paysager, ethnologique, architectural et culturel de la Charente-Maritime. Ce projet contribuera à l'attractivité de nos sites touristiques et patrimoniaux du canton et de la Saintonge romane.

Le Pôle Nature de Crazannes

Propriété du Département et situé à proximité des Lapidiales, il sera reconfiguré. Une muséographie sera réalisée. Un parking et un sentier reliant les richesses naturelles seront aménagés. Le Pôle nature qui s'étend sur 13 ha accueille 30 000 visiteurs par an. Les anciennes carrières offrent un paysage surprenant. Une étude de faisabilité propose une répartition des financements entre le Département et la Communauté de communes « Cœur de Saintonge ».

Une liaison douce entre Saint-Georges et Saintes

Le projet d'aménagement d'une piste cyclable entre Saint-Georges-des-Côteaux et Saintes est à l'étude. Initié par la commune de Saint-Georges-des-Côteaux et le Département, cet aménagement de 2 km, le long de la RD237 permettra notamment de faciliter les déplacements doux et de répondre à des attentes environnementales. Le développement du vélo s'inscrit dans le cadre de notre politique de développement durable.

Soucieux de servir notre canton et ses habitants, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer, vous aider et répondre à vos demandes.

Bonne et heureuse Année 2020

A quelques jours de la nouvelle année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs. Que 2020 puisse vous apporter la santé, le bien-être partagé et la réussite dans vos projets.

Les Conseillers départementaux du canton de Saint-Porchaire



Le président du conseil d'administration du SDIS de la Charente-Maritime a signé le 24 juin 2019 une convention avec la société « permis de sauver ».

La convention prévoit la mise en œuvre par le centre de traitement de l'alerte des sapeurs-pompiers, d'une plateforme permettant de géolocaliser des secouristes qui se trouveraient à proximité d'une victime. Ces secouristes pourraient porter assistance à la victime dans l'attente des sapeurs-pompiers.

Ce dispositif, ne ralentit pas le déclenchement des secours. Il permet au contraire d'augmenter les chances de survie d'une victime-. Pour être déclenché en tant que secouriste, il convient de télécharger au préalable une application gratuite sur smartphone.

Pour que cette plus-value opérationnelle, que nous mettons à votre service, fonctionne au mieux, nous avons besoin de relayer cette information. Vous trouverez donc dans ce courrier une affiche d'information.

Une appli recommandée par les SAPEURS-POMPIERS de la Charente-Maritime

L'APPLI QUI PEUT SAUVER DES VIES !

Participez à la chaîne des secours !

Géolocalisation des citoyens prêts à porter secours
Pour augmenter les chances de survie d'une victime, devenez les premiers maillons de la chaîne de secours avant l'arrivée des sapeurs-pompiers ou du SAMU.

NOTIFICATIONS INSTANTANÉES
» Réception d'alertes
» Messages prévenants localisés.

GUIDAGE PRÉCIS
» Calcul automatique de l'itinéraire pour rejoindre la victime.

ACCÈS AUX MOYENS DE SECOURS
» Géolocalisation des défibrillateurs à proximité.

UN RÉSEAU DE CITOYENS SECOURISTES
» Compétences des utilisateurs vérifiées (présentation des diplômes).

INSCRIPTION SIMPLE, RAPIDE, SANS ENGAGEMENT ET GRATUITE.

TÉLÉCHARGEMENT SUR OU SUR www.permisdesauver.info

ENTRE 50 ET 74 ANS

CONTRE LE CANCER DU SEIN, LA MAMMOGRAPHIE EST RECOMMANDÉE TOUS LES 2 ANS

LE DÉPISTAGE EST RECOMMANDÉ À PARTIR DE 50 ANS, OU AVANT EN CAS DE RISQUE PARTICULIER

Renseignez-vous auprès de votre médecin ou sur e-cancer.fr

Votre commune partenaire de **Lucide 17**

Pour plus d'informations : **05 46 90 17 22**

Dépister pour Agir

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ?

L'association LUCIDE 17 vous propose de bénéficier gratuitement d'un dépistage du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 14 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 90 cancers (4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 2 477 cancers dépistés avec Lucide 17 en 13 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal

Une personne sur trois y participe déjà.

Et vous?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles: nouveau***, simple et rapide, à réaliser chez soi. S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

*test immunologique

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr

INPES
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

FRANCE ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES

Assistance aux aidants familiaux Alzheimer :

Les aidants familiaux Alzheimer jouent un rôle important dans la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. De nombreux dispositifs ont été mis en place afin de faciliter leur action. Quelle assistance est apportée aux aidants dans le cadre de leur activité ? Quelles sont les aides destinées aux aidants familiaux Alzheimer ?

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

FRANCE ALZHEIMER 17

4bis, rue Pasteur - 17100 SAINTES

Tél : 05 46 92 25 18

Mail : francealzheimer17@laposte.net



AVC, AGISSEZ !

- Hypertension artérielle
- Arythmie cardiaque

2 causes principales de survenue des Accidents Vasculaires Cérébraux

Un geste simple, faites vérifier **vo**tre tension et **vo**tre pouls
Parlez-en à votre **médecin**

Plus d'informations sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



ars Avec la participation des départements de la région Nouvelle-Aquitaine
AVC DMS ONYBNG
AVC
Samoc
Département Nouvelle-Aquitaine
Carsat
ARS
Ireps

CHAQUE MINUTE COMPTE



Vous ressentez **brutalement** une **faiblesse** d'un côté du corps, une **paralysie** du bras, du visage, une **difficulté à parler...**

...c'est peut-être un **AVC Accident Vasculaire Cérébral**



COMPOSEZ VITE LE 15

ars Avec la participation des départements de la région Nouvelle-Aquitaine
AVC DMS ONYBNG
AVC
Samoc
Département Nouvelle-Aquitaine
Carsat
ARS
Ireps

NUMÉROS D'URGENCE



Police	17
Pompiers	18
Samu	15
Appel d'urgence européen	112
Sos médecins	3624
Pharmacies de garde	3237 ou www.3237.fr
Sida info service	0 800 840 800
Drogue info service	0 800 23 13 13
Enfance maltraitée	0 800 05 41 41 ou 119
Sos viols	0 800 05 95 95
Croix rouge écoute	0 800 858 858
Samu Social	0800 306 306 ou 115
Violence conjugale	3919
Secours en mer	1616 par portable ou canal VHF 16

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Si vous rencontrez des difficultés avec :

- Un opérateur de télécom
- Les banques
- Les services marchands
- L'auto, la moto ou la caravane
- L'énergie, l'eau
- Le logement
- Les assurances
- Les artisans
- Les entreprises
- La santé

Mais aussi, si vous avez un problème de surendettement

Prenez un Rendez-vous avec notre Antenne de **SAINT GEORGES de DIDONNE**

Où vous serez reçus les mardi après-midi de 14 à 17 heures

Maison des Associations
39 avenue Georges Coulon

Vous y serez **accueillis, écoutés et conseillés.**

En appelant le : 05 46 41 53 42

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 17h

www.stgdidonne.fr

NOUVEAU
UNE CONSEILLERE MOBILITE
A VOTRE ECOUTE

la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



- * Vous êtes bénéficiaire du RSA?
- * Vous rencontrez des difficultés dans vos déplacements quotidiens ?
- * Votre manque de mobilité vous gêne dans votre recherche d'emploi ?

ACCOMPAGNEMENT

Nous vous recevons sur RDV à :

- Saintes
- St-Porchaire le mercredi
- Burie le mercredi
- Gémozac le jeudi

SOLUTIONS

BILAN

SAINT
FIACRE
BIEN LOCAL ET SOLIDAIRE

contact et informations :
Margit Valladeau, conseillère mobilité
mail : m.valladeau@stfiacre17.fr
mobile : 06 81 54 56 70

FINANCES PUBLIQUES

À compter du
2 octobre 2017

L'ACCUEIL DE VOTRE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES
EVOLUE :

Désormais pour vos questions
complexes

PRENEZ RENDEZ-VOUS !

www.impots.gouv.fr

(24h sur 24, 7 jours sur 7)

rubrique «contact»
(bas page d'accueil)

Impôts.gouv.fr
Déclaration et services
en ligne



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES - OCTOBRE 2014

ZÉRO PHYTO
pour l'eau

PRÉSERVONS LA QUALITÉ
DE L'EAU & DES MILIEUX
AQUATIQUES

RESPECTEZ LES ZONES DE NON TRAITEMENT
Tout traitement phytosanitaire est interdit sur



- Le réseau hydrographique
Sources, cours d'eau et tous points d'eau tels que plans d'eau, fossés, canaux, mares (d'abreuvement, de tonnes...), puits...



- Les ouvrages de gestion des eaux pluviales
Bouches d'égoût, grilles avaloirs, caniveaux...



La Zone de Non
Traitement qui borde
chaque point d'eau

Cette ZNT est définie pour chaque produit phytosanitaire par son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et précisée sur les étiquettes des produits. Elle est de 5 mètres minimum et peut dépasser les 100 mètres.

ATTENTION : Tout utilisateur professionnel ou distributeur de produits phytopharmaceutiques doit posséder un certificat d'aptitude Certiphyto.

INTERDICTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2017

L'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite sur la quasi-totalité des espaces publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2019

La vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires de synthèse sont interdits pour les particuliers.

DES
ALTERNATIVES
EXISTENT !

Privilégiez la gestion écologique, les produits non chimiques, les techniques et les matériels mécaniques ou thermiques.

SOYEZ INFORMÉ ET CONSEILLÉ

auprès de votre revendeur ou sur les plateformes internet dédiées
jardiniers amateurs : www.jardiner-autrement.fr
agriculteurs : www.ecophyto.fr
professionnels des jardins et espaces verts : www.ecophyto-pro.fr



L'AIDE AUX JEUNES PAR LE DÉPARTEMENT CHARENTE-MARITIME

1 - UN COUP DE POUCE POUR LE QUOTIDIEN



18/25 ANS

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

- attribue aux jeunes en difficulté, sous conditions, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours d'urgence pour faire face à des besoins immédiats.
- est abondé par le Département de la Charente-Maritime et la Caisse d'Allocations Familiales.

Plus d'infos

- charente-maritime.fr/jeunesse/aides18-25ans
- faj17@charente-maritime.fr
- Auprès des Missions Locales, des Comités locaux pour le logement autonome des jeunes, des Résidences habitat jeunes et des Délégations territoriales
- Coordonnées sur charente-maritime.fr

Le Fonds d'aide aux jeunes

UN COUP DE POUCE POUR VOTRE QUOTIDIEN

la Charente Maritime LE DÉPARTEMENT

charente-maritime.fr
Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00

Le Fonds d'aide aux jeunes

UN COUP DE POUCE POUR VOTRE QUOTIDIEN

- Vous rencontrez des difficultés ponctuelles pour vous nourrir, vous loger, vous déplacer ?**
Grâce au fonds d'aide aux jeunes, vous pouvez bénéficier d'un soutien financier :
 - alimentation, hygiène, habillement
 - hébergement, installation, accès logement
 - papers d'identité à refaire
 - transports en commun
- Vous vous engagez dans un projet de formation ou d'emploi, et vous rencontrez des difficultés ?**
Grâce au fonds d'aide aux jeunes, vous pouvez bénéficier d'un soutien financier ponctuel :
 - repas
 - hébergement sur place
 - déplacements
 - matériel et/ou vêtements professionnels
- Vous souhaitez améliorer votre mobilité pour un projet professionnel ?**
Grâce au fonds d'aide aux jeunes, vous pouvez bénéficier d'un soutien financier :
 - aide au permis de conduire
 - aide au permis AM 2 roues
 - remise en état d'un véhicule
 - assurance, carte grise, contrôle technique
 - achat ou remise en état d'un vélo

Le Département peut vous aider !

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

- avoir entre 18 et 25 ans et n'être ni lycéen, ni étudiant ;
- être Français, membre de l'Union Européenne ou étranger en situation de séjour régulier en France ;
- résider en Charente-Maritime, seul ou chez les parents ;
- être sans revenus ou disposer de faibles ressources ;
- se rapprocher d'un travailleur social en délégation territoriale ou d'un référent jeune en Mission locale, Comité local pour le logement autonome des jeunes, Résidence habitat jeunes... partenaires du Département de la Charente-Maritime.



2 - UN COUP DE POUCE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

18/25 ANS

GRACE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT OBTENIR, SOUS CONDITIONS :

- DES AIDES POUR DES BESOINS URGENTS OU LIÉS À VOTRE PROJET PROFESSIONNEL**
Achat d'équipement et/ou d'électroménager de première nécessité, frais d'hébergement et de restauration pour un stage, un emploi saisonnier ou une formation, participation à l'achat de matériel professionnel (vêtements, chaussures, outils...).
- DES AIDES AUX DÉPLACEMENTS**
Billets ou abonnements bus et train, achat, location ou réparation d'un deux-roues, réparation d'une voiture, carte grise, contrôle technique, assurance, achat vélo...

Plus d'infos

- charente-maritime.fr/rubrique/jeunesse
- faj17@charente-maritime.fr

Le Fonds d'aide aux jeunes

UN COUP DE POUCE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

la Charente Maritime LE DÉPARTEMENT

charente-maritime.fr
Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00

Le Fonds d'aide aux jeunes

UN COUP DE POUCE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

Vous avez entre 18 et 25 ans et avez des difficultés pour financer votre permis de conduire ? Grâce au Fonds d'aide aux jeunes, vous pouvez bénéficier d'un soutien financier.

- Vous avez validé votre code et vous devez maintenant financer vos heures de conduite : le Département vous aide à hauteur de 75% dans la limite de 1 125€.**
- Vous avez presque achevé votre formation au permis : code validé et plusieurs heures de conduite suivies et réglées mais des difficultés financières vous empêchant de la terminer : l'aide du Département est plafonnée à 450€.**

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- avoir entre 18 et 25 ans et n'être ni lycéen, ni étudiant ;
- être Français, membre de l'Union Européenne ou étranger en situation de séjour régulier en France ;
- résider en Charente-Maritime ;
- être sans revenus ou disposer de faibles ressources ;
- avoir un projet d'emploi ou de formation validé par le référent Fonds d'aide aux jeunes ;
- s'engager dans une mission de bénévolat de 40 à 50 heures, auprès d'un organisme local à vocation sociale ou humanitaire (Restos du Cœur, Croix Rouge...); informations auprès de France Bénévolat.




L'AIDE AUX JEUNES PAR LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment :



➤ Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet dernier.

- **Aide aux brevets : BAFA** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), **BAFD** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et **BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150 € à 400 € en fonction de la nature du brevet.



A travers cette politique volontariste, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi. Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr.

L'ensemble de ces dispositions pouvant intéresser les jeunes de votre commune, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une affiche les invitant à vérifier leur éligibilité sur le portail régional dédié à la jeunesse : jeunes.nouvelle-aquitaine.fr.

AGIR ENSEMBLE

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de protéger vos droits et libertés en matière de :

- Dysfonctionnements des services publics
- Droits de l'enfant
- Lutte contre les discriminations
- Déontologie de la sécurité

Pour s'informer :

- Sur le site internet : www.defenseurdesdroits.fr
- Par téléphone au **09 69 39 00 00** (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

Pour saisir le Défenseur des droits :

- Par le formulaire en ligne sur : www.defenseurdesdroits.fr (rubrique « SAISISIR »)
- Par l'intermédiaire des 420 délégués de proximité du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr (rubrique « CONTACTEZ votre délégué »)
- Par courrier postal : Le Défenseur des droits, 7, rue Saint-Florentin, 75409 Paris Cedex 08

Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Lorsque vous saisissez le Défenseur des droits, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour en faciliter le traitement.

Faites respecter vos droits dans votre département

Saisissez un délégué du Défenseur des droits

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR DES DROITS
INDEPENDANCE

Faites respecter vos droits

DANS QUEL CAS CONTACTER UN DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez vous adresser à un délégué du Défenseur des droits.

La défense des droits des usagers du service public

Si vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'État, d'une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public, et que les démarches préalables pour résoudre ce litige ont échoué.

La lutte contre les discriminations

Si vous pensez être victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre orientation sexuelle...

La défense des droits de l'enfant

Si vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.

La défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité ou de surveillance...). Le délégué vous aidera à constituer votre dossier qui sera transmis aux services compétents du Défenseur des droits.

QUE PEUT FAIRE LE DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

- Il vous écoute, vous conseille et vous informe sur les démarches à effectuer, en toute confidentialité.
- Il vous oriente vers le bon interlocuteur si votre dossier ne concerne pas les missions du Défenseur des droits.
- Il vous aide à rechercher une solution amiable au niveau local. Si ce n'est pas possible, il vous aide à constituer un dossier qui sera transmis aux services compétents du Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau de 420 délégués bénévoles, présents sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer. Vous pouvez les rencontrer gratuitement dans un des 650 points d'accueil près de chez vous: Maison de la Justice et du Droit (MJD), Point d'accès au droit (PAO), pré-fectures, mairies ...

Consultez la liste des permanences: www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue

La saisine du Défenseur des droits n'interrompt et ne suspend ni les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales, ni ceux des recours administratifs ou contentieux.

Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

JANNICK WEBER-DENÉCHAUD, conciliatrice de justice, nommée par la Cour d'Appel de Poitiers, près du Tribunal d'instance de Saintes, affectée au canton de SAINT PORCHAIRE, assure ses permanences :

le dernier vendredi de chaque mois

de 10 H à 12 H

à la MAIRIE DE SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale

Tél. : 06 06 46 01 98

mail : jannick.denechaud@gmail.com

Rappel : Le conciliateur de justice ne juge pas.

Il doit essayer de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties. Il existe cependant des exclusions quant à sa compétence notamment : droit du travail, droit de la famille, droit pénal et certains aspects du droit de la consommation.



Association distributrice de la
Banque Alimentaire
Mairie de Saujon
BP 108
17600 Saujon
saujonsolidarite@laposte.net

CALENDRIER DES DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE PREMIER SEMESTRE 2020

Les distribution ont lieu
2bis rue du Chateau d'eau Saujon
le samedi matin de 8H30 à 11H

JOUR	DATE
SAMEDI	11 JANVIER
SAMEDI	25 JANVIER
SAMEDI	08 FÉVRIER
SAMEDI	22 FÉVRIER
SAMEDI	07 MARS
SAMEDI	21 MARS
JEUDI	02 AVRIL (à partir de 17H30)
SAMEDI	18 AVRIL
SAMEDI	02 MAI
SAMEDI	16 MAI
SAMEDI	30 MAI
SAMEDI	13 JUIN
SAMEDI	27 JUIN

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie ou au CCAS de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant leur situation nécessitant l' aide Alimentaire.

Vous voudrez bien vous munir de sacs propres et d'un sac isotherme, avec pain de glace obligatoire pour les surgelés.

Nous vous demandons de venir très régulièrement aux distributions.
Si vous avez un empêchement, prévenez-nous !

Désormais, après 2 absences consécutives, nous vous demanderons de refaire une inscription auprès des services sociaux afin de pouvoir bénéficier à nouveau de notre aide alimentaire.

Présentation de l'association DO l'Enfant DOM

DO l'Enfant DOM
La solution à vos horaires décalés
Garde d'enfants à domicile de 0 à 12 ans

Une facturation adaptée à vos revenus

Garde d'enfants à domicile par des professionnels de l'enfance

Territoires d'intervention : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Communauté d'Agglomération de Saintes et Communauté de Communes Charente-Arnault Cœur de Saintonge

www.dolenfantdom.com

Contact : 05 46 84 09 48

En lien avec :

- La Charente-Maritime
- Communauté d'Agglomération de Saintes
- Communauté de Communes Charente-Arnault Cœur de Saintonge
- Océan
- Sej
- Fondation de la Charente-Maritime
- Fondation de la Charente-Arnault
- KLESIA

Création de l'association en mars 2006.

Agrément Qualité délivré le 8 février 2007, puis renouvelé en 2012.

Début du service en mai 2007 sur la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais.

En 2015, présence sur les territoires suivants :

- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
- La Communauté d'Agglomération de Saintes

En 2016, partenariat complémentaire avec la Communauté de Communes Charente-Arnault Cœur de Saintonge.

Service de garde d'enfants au domicile des parents qui travaillent en horaires décalés :

- Pour les enfants jusqu'à 13 ans
- En complément' des autres modes de garde
- 24h/24 et 7j/7
- Par des professionnelles de l'enfance, qui peuvent faire le trajet nécessaire pour l'enfant,
- Le parent paie une participation financière en fonction de son quotient familial.
- Grâce à un ensemble de partenaires qui participent à la construction éthique et financière du service.

Les enjeux :

- Protection de l'enfance et de la famille, conciliation des temps de vie
- Accès ou maintien dans l'emploi
- Egalité professionnelle homme/femme
- Dynamisme du territoire

Le service s'adresse tout particulièrement aux situations suivantes :

- Les horaires de travail décalés : très tôt le matin, tard le soir, la nuit, le week-end
- Les déplacements professionnels ou en formation
- Le relais du mode de garde habituel

Les démarches :

s'inscrire auprès de l'association, entretien sur rendez-vous.

Contact : la directrice

Elodie SANCIER

Tél. : 05 46 84 09 48

site : www.dolenfantdom.com

LES ASSOCIATIONS AUTOUR DE NOUS



Le service
de garde
d'enfants
de l'ADMR



Confiez-les nous !

N°Azur 0 810 600 448



ADMR, 1^{er} réseau associatif de proximité depuis 70 ans



- Aide financière de la CAF dans le cadre de la PAJE (0 à 6 ans)
- Paiement par CESU Préfinancé accepté
- Crédit d'impôt 50 %

- Garde d'enfants (sans limite d'âge)
- Intervention 7 jours/7 au domicile par des professionnels
- Transports, aide aux devoirs...
- Adaptabilité à vos contraintes horaires

Confiez-les nous !

Pour plus d'informations

Contactez dès à présent l'association ADMR la plus proche de chez vous.

Association ADMR
8bis rue Félix Vieuille
17600 SAUJON
Tél : 05 46 02 44 63
E-mail : saujon@fede17.admr.org



POLYCLINIQUE
St-Georges
SAINTONGE MARITIME SANTE



NOUS VOUS FACILITONS LA VIE !



LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

Repas préparés sains et équilibrés, livrés à domicile, quotidiennement ou ponctuellement.

En quoi consiste ce service ?

Nous livrons à votre domicile le repas de votre choix. Cette formule vous permet de conserver une alimentation saine, variée, équilibrée et adaptée à votre régime ou à vos habitudes alimentaires.

La qualité

Les repas sont élaborés localement, à base de produits frais. Nous garantissons le suivi des normes de sécurité et d'hygiène, qu'il s'agisse de la confection et du transport des repas.

Le petit +

N'hésitez pas à commander des repas supplémentaires pour vos visiteurs de passage pour la journée ou pour quelques jours !

Des professionnels de confiance : diététiciens, cuisiniers, agents de livraison

Les normes de sécurité et d'hygiène sont respectées par les professionnels de l'ADMR et de la Polyclinique de Saint-Georges de Didonne, de la confection des repas à la livraison chez vous.



AIDES FINANCIERES, REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT

Livraison de repas à domicile : ces prestations peuvent être financées en partie par des organismes sociaux sous certaines conditions de ressources. Bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées.



COMBIEN CA COUTE ?

DEMANDEZ VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ

Découvrez les autres services de l'ADMR :

- Aide à la vie quotidienne pour les personnes âgées ou en situation de handicap : aide au lever ou coucher, aide à la toilette, courses...
- Ménage, repassage
- Garde d'enfants à domicile
- Aide aux familles

Pour trouver l'association ADMR la plus proche de chez vous, contactez-nous :

Association ADMR de Royan
97 cours de l'Europe
17200 Royan
Tél : 05 46 22 43 21
Mail : royan@fede17.admr.org

Service portage de repas :
Tél : 06 86 22 75 97

Mail : royan.pr@fede17.admr.org

N°Azur 0810 600 448

Association ADMR
8bis rue Félix Vieuille
17600 SAUJON
Tél : 05 46 02 44 63
E-mail : saujon@fede17.admr.org



Préservez
votre
autonomie



**ÊTRE LÀ AU QUOTIDIEN
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE**

**La gamme
AUTONOMIE**



Découvrez
les autres
services de
l'ADMR

La gamme **AUTONOMIE**

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou de retour d'une hospitalisation : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, téléassistance Filien ADMR, livraison de repas à domicile...

La gamme **DOMICILE**

Avec nos services de ménage, repassage, petits travaux de bricolage et de jardinage.

La gamme **FAMILLE**

Des solutions de garde d'enfants à domicile ou en accueil collectif, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF).

La gamme **SANTÉ**

Soins d'hygiène et soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou en situation de handicap et soins infirmiers pour tous.

Pour en savoir plus, contactez l'association
ADMR près de chez vous

A.D.M.R.
8 bis, rue Felix Vieuille
17600 SAUJON
Tél./Fax/Rép. 05 46 02 44 63



V4 - 09/2014 - B-EST Communication - Ne pas jeter sur la voie publique.

Lorsqu'on avance en âge, qu'on est en situation de handicap ou malade, bénéficier d'un accompagnement pour effectuer les actes simples de la vie s'avère souvent indispensable. Le service Aide et accompagnement à domicile de l'ADMR vous permet de conserver cette autonomie chez vous et de continuer à mener vos projets de vie.

LA LIBERTÉ DE RESTER CHEZ SOI

Pour les personnes handicapées, ces prestations peuvent être financées au titre de la PCH (Prestation de compensation du handicap).

Pour les personnes âgées, ces prestations peuvent être financées par l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) dans le cadre d'un plan d'aide. L'équipe ADMR est là pour vous guider dans les démarches administratives.





« LES PETITES MAINS » ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations afin de récolter des fonds. Ils sont directement profitables aux enfants car ils subventionnent en partie les projets scolaires proposés par les enseignants. De plus, ils nous permettent d'organiser d'autres manifestations pour les enfants.

Cette année, nous avons déjà organisé :

- ◆ Une Matinée Pirate Parc : Samedi 5 Octobre 2019, réservée aux enfants des écoles du RPI
- ◆ Une vente de Sapin du 4 Novembre au 17 Novembre avec une livraison le 6 et 7 Décembre 2019
- ◆ Une Brocante de l'enfance et un Marché de Noël : Samedi 17 Novembre 2019
- ◆ Passage du Père Noël dans les écoles du RPI dans la semaine du 16 au 21 Décembre 2019

D'AUTRES MANIFESTATIONS SONT PRÉVUES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE :

- ◆ Loto : le Dimanche 26 Janvier 2020
- ◆ Vente de crêpes chez JJ BITEAU du samedi 30 au dimanche 31 Mai 2020
- ◆ Kermesse : le samedi 26 Juin 2020 au parc de la Marie de Nancras

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre participation lors de nos manifestations.

Tous les membres de l'association « LES PETITES MAINS » vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Pour tout renseignement, contacter Maud BERNARD au 06.20.84.24.30



FOYER RURAL

**« Le Foyer Rural de Nancras vous souhaite
une bonne et belle année 2020 »**

À partir de janvier, en plus de nos activités habituelles : gym, yoga et marche, nous vous proposons de nous rejoindre les vendredis à 14h pour des après-midi « Jeux de société » dans la salle des halles rénovée.

Si vous souhaitez participer à nos activités, en créer de nouvelles,
n'hésitez pas à nous contacter :

Christine 05.46.94.16.81 - Caroline 06 81 19 59 98
www.facebook.com/foyerruralnancras/



*Le comité de rédaction,
N. Suire, C. Entem, N. Mathé,
E. Delantes, S. Gobin,*

vous souhaite une bonne année 2020 !

